



L'insupportable fossé

Une majorité d'hommes a décidé de relever l'âge de la retraite des femmes contre la volonté d'une majorité d'entre-elles. Un sinistre dimanche qui appelle à la lutte féministe. Plus que jamais.

Votations • Les sondages avant votation l'avaient prédit, celui à la sortie des urnes l'a confirmé: le 25 septembre, c'est la voix des hommes qui a imposé aux femmes de travailler une année de plus avant la retraite. Une véritable gifle aux femmes après la vague violette, assénée à coup de mensonges et d'arguments fallacieux. Après des années de lutte contre l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, menée par la Romandie, c'est aujourd'hui le camp patronal qui a gagné, à l'usure.

Mais cette gifle doit nous conforter dans notre combat féministe. Un combat difficile, mais que l'on peut gagner. Preuve en est qu'il s'en est fallu d'un cheveu au niveau national (32 316 voix), et que les cantons latins, dont Genève, ont refusé la réforme.

UN VOTE DE CLASSES

Sur l'arrière fond de discours alarmistes et mensonges sur les finances de l'AVS colportés par les médias bourgeois, et avec une asymétrie crasse du pouvoir économique en faveur de la droite, celles et ceux qui pourront se permettre

de prendre une retraite anticipée condamnent les travailleuses à une précarité encore plus accentuée une fois retraité-e-s. Avec, en sus, en perspective une augmentation du chômage des seniors pendant la vie active, davantage d'atteintes à la santé liées aux emplois pénibles et des rentes encore amputées pour toutes celles qui ne pourront pas travailler jusqu'au bout. Un problème encore aggravé par le refus récent du Conseil fédéral de motions en faveur d'une adaptation extraordinaire des rentes AVS au renchérissement du coût de la vie qui frappe la majorité des habitant-e-s en Suisse de plein fouet.

RIPOSTE MASCULINISTE

Mais ce n'est pas qu'une question de classe et de « Röstigraben », avec les cantons latins ayant tous refusé la réforme. Le « Geschlechtergraben » (ou « Gendergraben », pour celles-celles qui sont à la peine en allemand) se dessinait déjà lors des sondages préalables aux votations. Alors

>> SUITE PAGE 4

1000 EMPLOIS

Sans surprise, la majorité de droite du Grand Conseil a refusé l'initiative syndicale « 1000 emplois ». Le dernier mot reviendra donc au peuple. **5**

CHÔMAGE

Suite à un recours mené par le SIT, le Tribunal fédéral condamne l'Office cantonal de l'emploi pour abus de droit dans son obsession à sanctionner les sans-emploi. **6**

VOTRE SYNDICAT

Manuela Cattani a pris sa retraite en juillet de cette année, après 31 ans d'engagement syndical au SIT. Entretien de départ. **7**

DOSSIER SERVICES PUBLICS

Dans un contexte économique inflationniste et tandis que certains bénéficient de la crise, le Conseil d'État appauvrit la fonction publique et veut faciliter les licenciements. Préavis de grève déposé. **8-9**

CONSTRUCTION

Face à l'intransigeance patronale dans les négociations conventionnelles, les maçons genevois partent pour une grève de 2 jours cet automne. **11**

INTERVIEW

François Joly, horticulteur au Service des espaces verts, témoigne de la pénibilité physique de son travail. **13**

Billet de la présidence

Alors que moins de deux mois nous séparent de la tenue de notre Congrès 2022 (19 novembre), le SIT se prépare à renouveler ses instances à cette occasion.

Je vous propose de tourner notre regard vers deux commissions qui composent le Comité qui ont besoin de s'élargir et d'un souffle nouveau.

La Commission logement a besoin de militant-e-s motivé-e-s pour la mener vers de nouveaux horizons pour la défense des conditions de logement des salarié-e-s. Cette commission est un lieu convivial de réflexion, d'échange et de propositions qui cherche à réunir des professionnel-le-s du logement ou toute personne intéressée par cette question, avec une approche syndicale. La commission logement du SIT, peut, à travers des rencontres régulières entre militant-e-s, avec les organisations luttant en faveur du droit au logement, avec les autorités cantonales et communales et les milieux de la construction, jouer un rôle actif sur les plans politique, économique et social et participer aux enjeux d'aménagement du territoire également. Avec la précarisation du monde du travail, les salarié-e-s ont besoin de se prémunir contre la gourmandise vorace des milieux immobiliers, les expulsions, les loyers et les sous-locations abusives, et d'un syndicat qui s'en préoccupe!

Quant à la Commission de solidarité internationale (CSI), le SIT cherche à l'étoffer avec de nouveaux membres. La commission actuelle soutient principalement des projets de partenaires syndicaux dans différents pays africains et qui visent à renforcer les droits humains et sociaux. Alors que les décisions prises au niveau national et international ont des impacts directs et brutaux sur nos quotidiens et ceux des pays du Sud et que les budgets de l'aide au développement, déjà misérables, sont attaqués, le SIT devrait aussi se préoccuper de suivre l'actualité internationale et de l'aborder syndicalement.

Si vous êtes intéressé-e-s à approfondir les questions liées au logement ou à développer une réelle solidarité syndicale internationale à travers des projets de coopération ou construire, avec d'autres organisations et mouvements sociaux, une mobilisation autour de ces thèmes, nous vous invitons à participer à la Commission logement ou à la Commission de solidarité internationale du SIT!

On vous y attend avec plaisir! 

Diego Cabeza



SOMMAIRE

ÉDITO

Quand la digue a sauté **p3**

VOTATIONS

Le peuple dit NON à la fraude fiscale **p4**

Choisir l'emploi et la transition écologique **p5**

L'initiative « Une vie ici, une voix ici » a abouti **p5**

ACTUALITÉS

Le SIT gagne au Tribunal fédéral contre l'OCE **p6**

La gymnastique statistique ou l'art d'enjoliver la réalité **p6**

VOTRE SYNDICAT

31 ans de lutte syndicale **p7**

DOSSIER

Face à l'austérité, le personnel vote la grève **p8**

Faciliter les licenciements?

C'est non! **p9**

Le projet de budget 2023 en quelques mots **p9**

SECTEURS

Travailleurs sans protection **p10**

Urgences sous haute tension **p10**

Les maçons votent deux jours de grève en automne **p11**

300 000 francs d'arriérés récupérés par l'action du SIT **p12**

ENTRETIEN

Vous avez dit pénible? **p13**

EN ACTION

Merci camarade! **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques:

mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanences physiques: mardi de 14 h à 17 h, mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: lundi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions):

Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées.

Vérifiez sur le site du SIT avant de venir



CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Quand la digue a sauté

Le sondage réalisé par un grand groupe de presse à la sortie des urnes ce funeste 25 septembre 2022 est édifiant. On y apprend ce à quoi on s'attendait il y a déjà depuis plusieurs semaines: tandis que les femmes ont rejeté AVS21 à 63 %, les hommes l'ont approuvé à 65 %. Il y a là quelque chose d'indécent, au-delà encore de l'extraordinaire violence revancharde masculine exprimée par ce vote, qu'une catégorie de la population condamne l'autre – et exclusivement l'autre – à faire ce qu'elle ne voulait pas. D'autant plus indécent qu'on y apprend également que les rentiers-ères, de fait pas concerné-e-s par la réforme, l'ont approuvée à 67 % alors que les 35-64 ans, c'est-à-dire les travailleuses et travailleurs qui en subiront les conséquences ces prochaines années, l'ont refusée. Et comme si cela ne suffisait pas, on y apprend enfin un clivage de revenus: plus les votant-e-s ont un revenu élevé, plus ils-elles ont accepté la réforme. À l'inverse, celles et ceux dont le revenu est inférieur à 7 000 frs l'ont refusée. En résumé, ce sont donc les vieux mecs riches qui ont condamné les travailleuses à bas revenu au turbin une année de plus. Il paraît qu'on appelle ça la démocratie. Sauf que pour une fois, ils auraient pu se la coincer, les vieux mecs riches. Ils ne s'en seraient pas portés plus mal, et du coup les travailleuses non plus.

Mais revenons aux chiffres. Car ce ne sont pas des portraits-robots qui votent, mais de vrais gens. Et bien évidemment qu'on n'allait pas les convaincre, ces vieux mecs riches. Alors, où les a-t-on perdues, ces 30 000 voix de différence qui auraient pu faire basculer le résultat ?

Certain-e-s glosent sur un hypothétique « effet covid » ou « guerre en Ukraine ». Soit, même si le lien entre ces crises et l'AVS est pour le moins ténu. D'autres pointent le Röstigraben, avec d'un côté une Suisse alémanique culturellement plus libérale, et de l'autre côté des cantons latins plus attachés à l'État providence. Sauf que le vote sur la TVA, plus favorable à sa hausse en Suisse alémanique que du côté latin, tend plutôt à invalider cette hypothèse.

Et là, force est de constater la faiblesse de la

campagne de l'Union syndicale suisse sur cette question. La faïtière syndicale nationale a bien appelé à voter NON à la hausse de la TVA, mais du bout des lèvres. Parce qu'au fond, elle n'est pas opposée au principe de recourir à cet impôt antisocial pour contribuer au financement de l'AVS. Mais de manière plus fondamentale encore, les 30 000 voix qui nous ont manqué pour résister à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes sont à rechercher dans l'Histoire récente du positionnement syndical en matière de retraites.

Parce que l'USS a beau jeu de regretter que l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes fasse l'objet d'une opposition moins forte en Suisse alémanique. Mais ce faisant, elle omet d'admettre qu'elle y a contribué. Car ce n'est pas le 25 septembre 2022 que cette digue a sauté, c'est le 24 mars 2017, jour où une majorité de l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS a appelé à soutenir PV2020, qui contenait déjà l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Une position que la

gauche syndicale romande, dont le SIT, a combattue. Il n'est donc guère étonnant, constance de positionnement syndical aidant, que le NON l'ait encore emporté de ce côté-ci de la Sarine ce dimanche 25 septembre. Tandis que de l'autre côté, la pente à remonter entre le soutien de 2017 et

Entre le soutien de 2017 et l'opposition de 2022, la pente à remonter était trop raide

l'opposition de 2022 était trop raide.

Il fallait que cela soit dit. Régler le passé pour nous tourner vers l'avenir. Car l'enjeu est maintenant de nous remobiliser pour la suite du combat. En matière de retraites, il est loin d'être terminé. Il s'agira bien sûr de résister aux prochaines attaques, sur le 2^e pilier et encore et toujours sur la question de l'âge de la retraite. Mais plus fondamentalement, il s'agit pour le mouvement syndical de construire dès maintenant une véritable alternative au système actuel qui prend l'eau de toutes parts. Une alternative qui puisse être porteuse de mobilisation des travailleuses et travailleurs, toutes et tous ensemble, pour plus d'égalité et de justice sociale. Parce que c'est la bonne nouvelle que nous apprend le sondage à la sortie des urnes: les travailleuses et travailleurs ont majoritairement refusé AVS21. C'est de là qu'il faut repartir, pour reconstruire le rapport de force syndical. 

Davide De Filippo

IMPÔT ANTICIPÉ

Le peuple dit NON à la fraude fiscale

L'abolition de l'impôt anticipé a été rejetée de peu en Suisse, et plus clairement à Genève. Une victoire de plus dans la longue bataille pour plus de justice fiscale.

Référendum • Le 25 septembre, à 52 % en Suisse et 58 % à Genève, une majorité a maintenu l'impôt anticipé sur les comptes en obligations, que la droite (patrons et finance) voulait supprimer. Une victoire pour le point de vue défendu par les syndicats, dont le SIT. Cette majorité a compris que le projet visait en fait à défiscaliser des revenus de capitaux, en supprimant une des rares incitations à les déclarer, plutôt que soi-disant permettre de meilleurs investissements, comme le prétendaient ses promoteurs. Après la victoire écrasante en février contre la suppression du droit de timbre d'émission, ce résultat, acquis presque sans combattre, est de bonne augure pour la suite de la bataille.

LA DROITE DÉFAITE

Une fois de plus, les milieux capitalistes voulaient deux poids, deux mesures : se soustraire aux règles qui sont en vigueur pour les autres, notamment les travailleurs et travailleuses. Ils voulaient affaiblir le contrôle en vigueur sur les flux financiers, déjà bien faible. Rappelons que le secret bancaire existe toujours pour les avoirs des résident-e-s en Suisse, permettant toujours des fraudes de grande ampleur.

De plus, ce projet était une poupée russe : il contenait une autre mesure camouflée à l'intérieur, la suppression du droit de timbre de négociation sur les obligations en



francs suisses, soit une petite taxe de 0.15 % à 0.3 % sur la vente d'obligations (sorte de TVA sur la vente de ces produits). C'était encore une manière de rendre les opérations capitalistiques toujours plus profitables au détriment des finances

publiques qui servent à financer les infrastructures et les services publics nécessaires à la population.

UN SIGNAL TRÈS FORT

Toutefois, la bataille n'est pas terminée. La droite insatiable multi-

plie les projets de baisses fiscales pour enrichir les riches. Sur le plan fédéral, elle serait pourtant maintenant bien inspirée de déposer les armes et de renoncer aux prochaines attaques que constituent la taxe au tonnage pour les entreprises de navigation maritime (dont l'une des plus grandes a son siège à Genève), ou la tentative d'introduire des trusts en Suisse, véritable arme de destruction massive contre les mécanismes de redistribution des richesses (lire SITinfo n°4, juin 2022).

Pour le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise des Chambres fédérales, ce serait en effet une grave erreur d'appréciation que de penser que la droite a en partie refait son retard entre la déroute de février (62,7 % de NON à la suppression du droit de timbre) et le résultat du 25 septembre (52 % de NON). Car c'est presque sans faire campagne que nous avons gagné ce dernier vote.

LA BATAILLE CONTINUE

Sur le plan cantonal, le message populaire est identique. De bonne augure pour le prochain combat dans les urnes contre l'initiative de la droite patronale qui prévoit de supprimer la taxe professionnelle (encore un cadeau fiscal aux entreprises), et contre les velléités de la droite de diminuer de 5 % l'impôt sur le revenu, qui comme pour la précédente baisse de 12 %, ne profitera de fait qu'aux plus hauts revenus (encore un cadeau fiscal aux plus riches).

De bonne augure enfin pour les initiatives émanant de la gauche, et qui visent à redonner aux collectivités publiques les moyens d'une politique redistributive, pour répondre aux besoins de la population et aux enjeux de la transition écosociale : l'initiative pour l'imposition de la totalité des dividendes, et l'initiative co-lancée par les syndicats « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes ». ♦

Jean-Luc Ferrière

AVS21

L'insupportable fossé

>> SUITE DE LA PAGE 1

qu'une majorité de femmes a voté contre AVS21, c'est une majorité d'hommes qui a fait pencher la balance en faveur d'AVS21. Après la Grève féministe de 2019 et la vague violette, des paroles de femmes enfin entendues et crues de #MeToo, certains hommes, excessivement réactifs face à des victoires d'étape féministes, semblent avoir ainsi saisi l'opportunité pour faire subir « l'éga-

lité selon eux » à l'autre moitié de la population. L'AVS n'est de loin pas la seule attaque contre les femmes, comme le montrent par exemple deux initiatives qui visent à restreindre le droit à l'avortement, ou encore le congé maternité genevois de 16 semaines remis en question par une autre initiative soi-disant pour l'égalité.

UNE RÉPONSE FÉMINISTE

Face à ce retour de bâton, nous devons rester uni-e-s et mobilisé-e-s. Des changements structurels de la répartition des richesses et du travail (rémunéré et non rémunéré) sont plus urgents que jamais face à la crise climatique et énergétique, l'inflation et la montée des extrêmes droites en Europe. Dès maintenant, commen-

çons à nous mobiliser pour la Grève féministe. Car il ne s'agit pas d'un « problème de femmes ». L'égalité nous concerne toutes et tous. Le SIT continuera à se battre pour de bonnes retraites qui couvrent les besoins des retraité-e-s de manière appropriée, une diminution généralisée du temps de travail, l'égalité salariale et contre le harcèlement sexiste. Rejoignez-nous et commencez à vous organiser avec vos collègues en vue du 14 juin 2023, pour une grève non seulement des femmes, mais avant tout résolument féministe. Ne laissons pas le patriarcat savourer trop longtemps sa victoire, et comblons de nos combats cet insupportable fossé. ♦

Anne Fritz

TRANSITION ÉCOSOCIALE

Choisir l'emploi et la transition écologique

Sans surprise, la majorité de droite du Grand Conseil a refusé l'initiative syndicale « 1000 emplois ». Le dernier mot reviendra donc au peuple.

INITIATIVE 1000 EMPLOIS Le 22 septembre, la majorité de droite du Grand Conseil a enterré l'initiative syndicale « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative 1000 emplois) », préférant s'arquer-bouter sur ses dogmes libéraux plutôt que de répondre aux défis qu'imposent la crise climatique et ses conséquences économiques et sociales. Et ceci sans y opposer de contre-projet, comme le souhaitait le Conseil d'État. La voie est donc libre pour le lancement de la campagne jusqu'au vote populaire, qui devrait intervenir en 2023.

OUI À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE Les rapports du GIEC ne cessent de le répéter : il y a urgence. Tandis que le réchauffement climatique est déjà une réalité, comme en témoignent les canicules, sécheresses et incendies qui embrasent l'Europe désormais chaque été, accélérer la transition écologique est devenu tout simplement une question de survie.

Mais cette transition ne se fera pas toute seule. Il faut agir, y travailler concrètement. Et agir nécessite des bras. C'est ce que propose, modestement en regard des besoins, l'initiative « 1000 emplois », en créant 1000 emplois



© Jan Kopriva

écologiques et sociaux par an lorsque le taux de chômage dépasse 5 %.

OUI À LA CRÉATION D'EMPLOIS Se donner les moyens d'un retour au plein emploi, c'est non seulement nécessaire pour ne laisser personne sur le carreau de la transition, mais c'est également possible. Car la transition écologique est aussi une transition économique : un formidable potentiel de créations d'emplois, mais qu'il faut stimuler comme le propose l'initiative.

La droite et le patronat fustigent « une machine à créer de la fonction publique », comme si ladite fonction publique ne produisait aucune richesse sociale... Mais ils-elles omettent aussi, alors qu'ils-elles sont prompt-e-s à théoriser les « emplois induits » par les multinationales lorsqu'il s'agit de leur servir des cadeaux fiscaux, que chaque heure de travail que les services publics réaliseront dans le domaine de la transition écosociale générera des emplois aussi dans le secteur privé.

OUI À LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL Reprendre le chemin du plein emploi passe également par une meilleure répartition de l'emploi, que peut permettre une réduction substantielle de la durée du travail.

Alors que certaines entreprises testent déjà, avec succès, la semaine de quatre jours, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans la promotion de ce modèle d'organisation du travail, comme le propose l'initiative. Réduire la durée du travail, c'est aussi une réponse à la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs, en augmentant significativement leur attractivité, et c'est protéger la santé des travailleuses et des travailleurs face aux effets du réchauffement climatique sur la santé. 

Davide De Filippo

PAS DE CONTRE-PROJET Le Grand Conseil a rejeté la proposition du Conseil d'État, soutenue par les Vert-e-s, d'opposer un contre-projet prévoyant de renforcer l'accès à la formation des demandeurs-euses d'emploi. Si ce renforcement est revendiqué de longue date par la CGAS, cette mesure pourrait venir compléter la création d'emplois que propose l'initiative, mais certainement pas en constituer une alternative. C'est donc une bonne nouvelle que le Grand Conseil ait refusé d'entrer en matière. De là à ne pas soutenir l'initiative, comme l'ont fait les Vert-e-s, il y a un pas incompréhensible qu'ils-elles seraient bien inspiré-e-s de corriger rapidement en vue de la campagne de votation à venir.

DROITS POLITIQUES

L'initiative « Une vie ici, une voix ici » a abouti

Lancée ce printemps, l'initiative en faveur des droits politiques des personnes étrangères aux niveaux municipal et cantonal a officiellement abouti.

Initiative cantonale • Le Conseil d'État a constaté et annoncé par arrêté le 28 septembre 2022 l'aboutissement officiel de l'initiative « Une vie ici, une voix ici », déposée le 2 août dernier avec plus de 10188 signatures, bien au-delà des 8157 signatures formellement exigées. Il s'agit d'une victoire d'étape pour les organisations du très large comité de soutien à l'initiative, comprenant des partis attachés à l'élargissement de la démocratie semi-directe, des syndicats opposés à toute discrimination entre salarié-e-s fondée sur la nationalité ou encore des associations

représentatives de personnes issues de la migration. Diverses personnalités d'autres horizons politiques ont également soutenu le processus. Pour rappel, l'initiative « Une Vie ici, une voix ici : renforçons la démocratie » réclame que les personnes étrangères résidant à Genève aient droit, après 8 ans de résidence, de voter, d'élire et d'être élu-e-s aux niveaux communal et cantonal. Il y a un peu plus de deux ans, le même texte – à la virgule près – était refusé de justesse par le Parlement cantonal... à une voix près. Le projet de loi avait alors été largement dé-

battu en commission des droits politiques, où il avait recueilli un préavis positif. Dès lors – les débats ayant déjà eu lieu à ce sujet – le Comité d'initiative réclame un traitement accéléré de l'initiative par le Parlement cantonal afin qu'elle soit soumise à la population. En ces temps de crises économique, sociale et écologique, le renforcement de notre démocratie serait un signal plus que positif ! Cette réforme démocratique élémentaire est d'autant plus indispensable dans le canton de Genève, où 40 % de la population n'a pas la nationalité suisse. En Ville, ce taux frôle même les 50 %. Aujourd'hui, ces personnes qui vivent ici, travaillent ici et paient leurs impôts ici, n'ont pas le droit d'exprimer leur avis sur des sujets qui les concernent. Cela n'est pas acceptable. L'initiative « Une Vie ici, une voix ici » s'inscrit clairement dans la lignée de nombreuses batailles démocratiques, à Genève comme ailleurs, qui ont vu le suffrage censitaire être aboli ou le droit de vote des femmes conquis. Il est temps aujourd'hui de faire un pas de plus. 

Julien Repond

CHÔMAGE

Le SIT gagne au Tribunal fédéral contre l'OCE

Suite à un recours mené par le SIT, le Tribunal fédéral condamne l'Office cantonal de l'emploi pour abus de droit dans son obsession à sanctionner les sans-emploi.

Victoire • Depuis des années, le SIT dénonce les pénalités excessives infligées en plume par l'Office cantonal de l'emploi (OCE) sur les travailleurs et travailleuses au chômage, qui ont explosé ces dernières années et relèvent d'une politique purement répressive. Le Tribunal fédéral (TF) vient de confirmer cette analyse en condamnant l'OCE pour « formalisme excessif », c'est-à-dire pour abus de droit à l'encontre d'une chômeuse défendue par le SIT.

SANCTION SCANDALEUSE

L'OCE l'avait considérée comme coupable, alors qu'elle avait rempli toutes ses obligations. Son tort ? Avoir rendu 10 recherches pour septembre 2020, étalées sur tout le mois, mais la première datée du 31 août, qui était le lundi de la première semaine de septembre. Le service juridique de l'OCE la pénalise de près de deux semaines de suspension, en considérant que...



le 31 août n'est pas en septembre, et qu'en septembre, il n'y a donc que neuf recherches et non dix. Opposition est faite, mais l'OCE confirme. Recours à la Chambre des assurances sociales, qui donne raison à l'assurée contre l'OCE, estimant qu'elle a correctement rempli ses obligations. Mais l'OCE persiste : il recourt au TF. Celui-ci le désavoue enfin sèchement par arrêt du 13 juillet et lui reproche de perdre de vue l'esprit de la loi (faire des recherches pour retrouver au plus vite un emploi) et d'abuser de son pouvoir.

POLITIQUE DÉLIBÉRÉE

Cette décision montre la dérive de l'OCE, sous l'impulsion du secrétariat à l'économie (SECO) à Berne (cf *Temps présent* du 8 avril 2022) : condamner pour des broutilles (des recherches suffisantes envoyées à minuit 20 au lieu de minuit, des retards de quelques minutes à des entretiens avec le-la conseillère, etc.) vise à faire de l'assurance chômage un enfer afin de décourager de s'y adresser et donc d'obliger à accepter n'importe quel emploi, même à des conditions défavorables. Il est devenu un outil du dumping à l'emploi au service du patronat.

En plus de cet aspect répressif, les sanctions ont un coût : pour la seule année 2019, plus de 80 millions ont été soustraits aux chômeurs-euses

(SITinfo n°6, décembre 2020). Or l'OCSTAT (12.2020) chiffre le risque de pauvreté quand on est au chômage : pour une personne seule, il s'élève à 55 %, plus d'une personne sur deux, ce qui montre l'insuffisance structurelle de cette assurance.

Au point où le SIT avait lancé début 2021 une pétition qui récoltera vite 5000 signatures. Déposée en mars 2021 et accompagnée d'une motion adoptée par le Grand Conseil, elle en appelle à un changement de cap.

AUCUN CHANGEMENT

Le nombre absolu de pénalités a diminué en 2022, mais si on le rapporte au nombre de chômeurs et de chômeuses, il a en fait augmenté. Alors qu'elles touchaient en moyenne mensuelle 7,3 % des chômeurs-euses en 2021, elles en frappent 8,33 % de janvier à juillet 2022 (+14 %). Certains mois, près d'un-e chômeur-euse sur 10 est pénalisé-e. On est clairement au-delà de la chasse aux soi-disant abus. Le nombre moyen de jours de sanction a lui aussi augmenté, de 9,7 jours en 2021, à 11,1 jours en 2022, jusqu'en juillet, mois où il dépasse même les 12 jours. Or 12 jours, c'est plus de la moitié des indemnités mensuelle, avec toutes les conséquences qu'on imagine pour le paiement des factures.

Il est temps de mettre fin à cette logique, comme l'exige le Manifeste de la CGAS « Sans-emplois : aider et soutenir plutôt que surveiller et punir. Pour un changement de paradigme en matière de chômage à Genève ». Nous attendons des actes rapides du Conseil d'État de gauche. ♦

Jean-Luc Ferrière

CHÔMAGE

La gymnastique statistique ou l'art d'enjoliver la réalité

Le SECO a réactualisé la base de calcul du taux de chômage en juillet dernier. Mais sans modifier la sous-estimation de ce dernier.

Statistiques • Tous les trois ans, la base de calcul du taux de chômage est actualisée avec les nouvelles données provenant de l'Enquête structurelle sur l'activité professionnelle de la population » (ESPA). C'était le cas début juillet de cette année, et pour nous l'occasion de démystifier les statistiques de chômage et d'essayer de brosser un tableau plus réaliste de la situation sur le marché du travail que celui miroité par les chiffres du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Tout d'abord, l'adaptation de la base de calcul n'a cette fois rien changé pour Genève, contrairement à il y a trois ans.

Reste le fond du problème : les chiffres officiels publiés par le SECO excluent bon nombre de

personnes à la recherche d'un travail. Selon les définitions, le nombre de personnes au chômage peut aller du simple au triple voire plus selon qui est inclus-e et exclu-e des calculs.

Les statistiques les plus récentes disponibles pour le chômage transfrontalier datant de 2020, nous allons illustrer nos propos avec ces chiffres-là.

Pour 2020, le SECO annonce un taux de chômage moyen de 4,9 % pour Genève.

Si l'on tient compte de toutes les personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi comme demandeuses d'emploi, le taux de demande d'emploi passe à 6,9 % pour l'année 2020.

L'OST (Haute École Spécialisée de la Suisse

orientale), qui utilise le taux BIT (Bureau international du travail), parle d'un chômage de 10 % pour Genève en 2020. On passe déjà du simple au double, mais ni l'un ni l'autre des taux ne tiennent compte du chômage transfrontalier, ni des personnes qui travaillent tout en touchant le chômage ou qui souhaitent augmenter leur taux d'activité sans être inscrites au chômage.

Toujours selon l'OST, le chômage transfrontalier portant sur les emplois perdus à Genève s'élevait en moyenne à 13,8 % en 2020.

Agrégé au taux de demande d'emploi, le taux s'élève à 9,8 %. En additionnant les taux BIT du chômage genevois des résidents-es et des frontaliers-ères, on passe à 11,1 % de chômage.

Reste à tenir compte des personnes qui travaillent mais cherchent à augmenter leur taux d'activité. Pour 2020, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a calculé ce taux à 7,5 %.

On arrive ainsi à un taux de manque d'emploi de 18,6 % en 2020. Ainsi, près de 20 % des personnes travaillant habituellement dans le Canton de Genève sont soit totalement soit partiellement sans emploi – on est très loin des 4,9 % de chômage annoncés fièrement par le SECO pour Genève en 2020 ! ♦

Thomas Graff



© Éric Roset

31 ans de lutte syndicale

Manuela Cattani a pris sa retraite en juillet de cette année, après 31 ans d’engagement syndical au SIT. Entretien de départ.

Interview • Tout arrive, y compris la retraite de Manuela Cattani. Secrétaire syndicale dans le secteur de la santé depuis 1991 (HUG et aide et soins à domicile), elle y a mené de nombreuses luttes et aura été l’un-e des piliers du Cartel intersyndical de la fonction publique durant de nombreuses années, avant d’exercer le mandat de secrétaire générale du SIT de 2010 jusqu’au mois d’avril de cette année. Elle a été également la première femme à présider la CGAS en 2014. Entretien avec une figure du mouvement syndical genevois.

Manuela, si tu devais ne citer qu’une seule lutte que tu as menée, laquelle serait-elle ?

Impossible de n’en citer qu’une, mais je vais me limiter à deux. D’abord la lutte pour la revalorisation de la profession d’aide-soignant-e. Une lutte importante

pour moi, parce que c’était une lutte offensive, d’une profession majoritairement féminine, sous-estimée, sous-évaluée, voire méprisée. Une grève de 14 jours avec des négociations difficiles et des résultats concrets (entre 90 et 180 frs mensuels d’augmentation), dans un contexte où les salaires étaient bloqués en raison des politiques d’austérité.

La deuxième c’est la grève des EdS de Partage. Ces salarié-e-s qui transportaient les déchets du Vieux Carouge à vélo. Un combat contre la précarité, qui a fait voler en éclat le vernis bien-pensant qui enrobait les « emplois de solidarité », alors qu’il s’agissait en fait de sous-enchère institutionnalisée, d’externalisation de tâches publiques payées au lance-pierres sous prétexte de « distance à l’emploi ». Une grève encore plus longue qui a mis en exergue des conditions de travail quasi-

esclavagistes teintées d’un mépris énorme à l’égard du personnel. Avec un résultat mitigé, puisque ces tâches ont été réinternalisées, mais que tous n’ont pas retrouvé un emploi.

En 30 ans d’engagement syndical, quel regard portes-tu sur l’évolution du monde du travail ?

Approfondissement marqué des inégalités sociales, durcissement des rapports de travail, avec un partage des richesses et des gains de productivité qui ne se fait plus au sein des entreprises. La précarisation de l’emploi, dont l’ubérisation de l’emploi est une des formes, mais le temps partiel contraint des femmes l’est également, tout comme l’explosion du travail temporaire. Et une intensification du travail qui finit de plus en plus par porter atteinte à la santé des travailleuses et travailleurs.

Et sur l’évolution du mouvement syndical ?

Face à ces enjeux je pense que le mouvement syndical reste encore trop fragmenté dans des logiques de branches, même si la création d’Unia en 2004 est une bonne chose. Parce que je reste convaincue qu’une approche interprofessionnelle, capable de dépasser les intérêts de branches, est la meilleure arme pour défendre les salarié-e-s sur des thématiques de fond comme les retraites, la lutte contre la précarité, ou encore la lutte pour l’égalité hommes-femmes. Finalement c’est une question d’unité d’action, d’être capables de mener ensemble des luttes toute l’année et pas seulement le 1^{er} mai, et pas seulement dans le cadre conventionnel. On a pu le faire à Genève avec l’outil de la CGAS, et il faut pouvoir continuer à le faire.

Le SIT a aussi évolué en 30 ans. Dans quel état le laisses-tu ?

Le SIT est un syndicat de lutte, à la pointe de l’action syndicale dans les secteurs de la construction et des services publics, et aussi capable de construire un syndicalisme dans des secteurs très précaires comme l’économie domestique. C’est un syndicat capable d’accorder une vraie priorité à la migration, un syndicat féministe, et un syndicat qui parvient à rester artisanal, c’est-à-dire proche de ses membres, et dans la volonté de leur permettre de prendre en main leurs luttes et leurs destins.

Ton pire souvenir ?

Les attermoissements d’une partie du monde syndical au moment du « me too » syndical, et la stupidité de certains syndicalistes qui n’ont pas compris que pour construire le syndicalisme d’aujourd’hui et de demain, il faut être du côté des femmes, croire leur parole, et être à la pointe de la lutte contre les violences sexistes faites aux femmes. Je ne suis pas du genre à rester sur les « pires souvenirs », mais si j’évoque celui-là c’est parce la lutte doit continuer, jusqu’à ce que cette minorité patriarcale finisse dans les poubelles de l’Histoire syndicale.

Tu fais quoi demain ?

C’est assez indiscret, mais j’ai la chance d’arriver à la retraite en bonne santé. Je prends soin de moi, m’adonne à la couture, et j’ai enfin le temps de lire (« Cher connard », de Virginie Despentes). Et évidemment que je vais continuer à militer, j’assume encore quelques mandats pour la CGAS, et vais bien sûr m’investir dans la campagne pour l’initiative « 1000 emplois ». ♦

Propos recueillis par Davide De Filippo



© Rob Curran

SERVICES PUBLICS

Face à l'austérité, le personnel vote la grève

Dans un contexte économique inflationniste et tandis que certains bénéficient de la crise, le Conseil d'État appauvrit la fonction publique. Celle-ci décide de se mobiliser massivement et rapidement.

Budget 2023 • On prend les mêmes et on recommence. Pour combler les pertes générées par les cadeaux fiscaux octroyés aux plus riches pendant plusieurs décennies, et face à l'augmentation des besoins en matière de prestations, la solution immuable proposée par le Conseil d'État, qu'il soit de gauche ou de droite, consiste à dégrader les conditions de travail des professionnel-le-s qui les fournissent. Une semaine après la présentation par le Conseil d'État du projet de budget 2023, l'assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné, dont le SIT fait partie, a voté un préavis de grève pour le 12 octobre, date

à laquelle les syndicats des TPG ont également annoncé une grève.

PAS D'ANNUITÉS ET UNE DEMI-INDEXATION

Le gouvernement prévoit donc une nouvelle suspension de l'annuité pour 2023 (59 millions d'économie) et 2025 (70 millions d'économie). La « mesure » centrale reste le versement d'une demi-indexation de 1.35%, ce qui permet une économie de 76 millions. Tout d'abord, cela signifie que le Conseil d'État table sur une inflation de 2.7% entre octobre 2021 et octobre 2022, tandis que son Office cantonal de la statistique annonçait une inflation de 3.1% en août dernier. Alors qu'il n'y pas eu

d'indexation des salaires depuis 2010, la demi-indexation octroyée couvre à peine l'inflation de 0.9% constatée en 2021.

COMBAT LÉGITIME

Concrètement, les effets couplés de l'austérité imposée par la droite patronale, de la hausse générale des prix et de l'augmentation des primes maladies conduisent à un appauvrissement de plus de 30 000 salarié-e-s. En particulier pour les personnes se situant dans les classes de rémunération les plus basses, à savoir celles que nous avons applaudies et remerciées mais dont les salaires n'ont toujours pas été revalorisés.

Défendre son pouvoir d'achat est

donc légitime. Ça l'est d'autant plus que les grandes fortunes ont triplé leurs richesses ces dernières années, et que de bonnes conditions de travail sont indispensables au maintien de la qualité des prestations à la population.

REVENDEICATIONS

Le Cartel intersyndical revendique ainsi la pleine et entière indexation, en prenant comme référence les droits depuis 2021 et la référence de l'Union syndicale Suisse (USS), soit l'augmentation des traitements de 5%, ainsi que le versement de l'annuité 2023 à tout le personnel des services publics et subventionnés.

À cela s'ajoutent des moyens supplémentaires pour les secteurs subventionnés afin de garantir la qualité des prestations, en particulier dans les secteurs de la santé et du social, au minimum le maintien de tous les nouveaux postes (488) prévus dans le projet de budget 2023.

Enfin, le Cartel demande la prise en charge par l'État des frais de charges en énergies des secteurs subventionnés afin que les coûts ne soient pas imputés aux moyens en personnel, et donc aux prestations.

Seule une fiscalité solidaire permet de lutter contre les inégalités sociales et leurs conséquences. Ce sont les cadeaux fiscaux aux riches qui vident les caisses de l'État. Refusons la précarisation du personnel ! Face à l'inflation, tous-tes les salarié-e-s du privé et du public sont concerné-e-s. ♦

Jérôme Chapuis

Faciliter les licenciements ? C'est non !



© Rob Curran

Les syndicats appellent à la mobilisation également contre le projet du Conseil d'État visant à faciliter les licenciements dans la fonction publique.

Droits • Le Conseil d'État vient de déposer un projet de loi (PL 13159) de révision totale de la Loi sur le personnel de l'administration (LPAC). Ce PL vise essentiellement à supprimer la possibilité de réintégration de personnel injustement licencié et à faciliter les licenciements (en supprimant les gradations de sanctions sujettes à recours et en privilégiant les conventions et indemnités de départ), au prétexte fallacieux de procédures compliquées et chronophages. Le Conseil d'État oublie les réalités du personnel et des services publics. L'ensemble des organisations du personnel s'oppose à ce projet.

REMPART CONTRE LE CLIENTÉLISME

Les agent-e-s de la fonction publique doivent garantir l'égalité de traitement dans les décisions administratives qu'ils-elles sont amené-e-s à prendre à l'égard des usagers-ères. Ils-elles doivent donc être protégé-e-s de pressions qu'ils-elles peuvent subir dans l'exercice de leur fonction, pouvoir résister à des intérêts contraires, à la corruption, voire à l'abus de pouvoir de hiérarchies ou de certains lobbyings. Sans une protection digne de ce nom contre le licenciement, cette capacité de pouvoir dire non à toute pratique clientéliste, tout favoritisme, ou toute injonction

ou instruction qui serait contraire au droit serait réduite à néant.

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

Mais plus encore, la protection contre le licenciement dont bénéficient les fonctionnaires permet l'exercice des droits syndicaux. Celui de distribuer ou d'afficher un tract sans risquer la mise à pied immédiate, celui d'exiger le respect de ses droits sans prendre la porte pour un motif bidon, celui d'en revendiquer de nouveaux, celui de critiquer l'organisation du travail ou la gestion du personnel, celui de participer à des assemblées ou à des grèves, et d'inviter les collègues à le faire également.

Cette protection de l'activité syndicale participe bien sûr à la défense de conditions de travail, mais plus encore à la défense du service public. Une défense au cœur de toutes les mobilisations de la fonction publique, et dans l'intérêt de toutes les salarié-e-s, du secteur public comme du privé.

Le SIT mettra donc en œuvre tous les moyens dont il dispose pour faire échouer ce projet de loi. 

Françoise Weber

Le projet de budget 2023 en quelques mots

Le gouvernement présente un budget déficitaire de 420 millions, impacté notamment par les conséquences sociales et économiques de la guerre en Ukraine et de la pandémie de Covid. Les charges augmentent de 3.7% par rapport au budget sous douzième provisoire de 2022 (rappelons que la droite dogmatique avait refusé le budget 2022, voir le SITnfo n°7, 2021), ce qui correspond à une hausse de 353 millions sur les 9 792 millions du budget. Les revenus n'évoluent que de 1.8%, pour près de 170 millions. Quelques 337 postes nouveaux sont accordés dans les différents départements, sans tenir compte des postes au DIP pour l'accueil des enfants ukrainiens à la rentrée 2023 et des postes liés au Covid.

Face à ce constat, le Conseil d'État annonce des « mesures », correspondant à des « choix politiques ». Quels sont les choix politiques de notre gouvernement, supposé de gauche ? La réponse est simple 181 millions d'économies, dont 135 sur le dos de la fonction publique, soit 74.5 % !  JC

EN CHIFFRES

135 MILLIONS
C'est l'économie que le Conseil d'État prend dans les poches du personnel

256 FRANCS PAR MOIS
C'est la perte mensuelle de salaire pour une aide-soignante en classe 9, annuité 8

334 FRANCS PAR MOIS
C'est la perte mensuelle de salaire pour une infirmière ou un travailleur social en classe 15, annuité 8

2.55 %
C'est la perte de pouvoir d'achat résultant de l'indexation partielle des salaires et de la non-indexation de 2021

590
C'est le nombre de licenciements à l'État et dans les EPA en 2021 sans compter les 1334 démissions



© Scott Blake

CONSTRUCTION

Travailleurs sans protection

Canicule sur les chantiers et protection des travailleurs : les syndicats tirent un bilan inquiétant.

Santé au travail • Les syndicats SIT, Syna et Unia ont mis en place cet été des équipes pour visiter les chantiers et vérifier si les entreprises respectaient bien leurs obligations qui consistent à mettre en place des mesures spéciales afin de protéger la santé des travailleurs (pauses supplémentaires régulières, matériel de protection tel que crème solaire, lunettes de soleil, organisation du travail, mise à disposition d'eau fraîche etc.). Le résultat de ces visites est plus qu'inquiétant. Une majorité des entreprises n'a pas appliqué son devoir de former et d'informer les travailleurs sur les risques liés à la canicule et sur les mesures à prendre pour protéger leur santé.

MESURES INSUFFISANTES

Si certaines entreprises ont mis en œuvre une partie des mesures, d'autres n'ont même pas organisé la distribution élémentaire d'eau fraîche aux travailleurs comme elles doivent légalement le faire. La fourniture de vêtements légers adaptés aux fortes chaleurs n'a quant à elle pas été respectée et l'obligation des entreprises de mettre à disposition des travailleurs des lieux frais pour les pauses n'a pas été appli-

quée sur la plupart des chantiers. La pause de l'après-midi, obligatoire en cas de forte chaleur, a été particulièrement problématique. Elle a très rarement été organisée spontanément et lorsqu'elle l'a été c'est uniquement sous pression des syndicats lors de leurs visites de chantiers. Les entreprises n'ont également pas organisé le travail de manière à ce que le travail le plus pénible soit effectué le matin. L'organisation du travail pour protéger la santé des travailleurs a clairement été défailante. Certaines entreprises du génie civil, dans le cadre de travaux publics, ont même maintenu l'enrobage de routes dans l'après-midi, sous un soleil de plomb, alors que les pics de canicule étaient annoncés à l'avance.

DES DIZAINES DE DÉNONCIATIONS

Du 13 juillet au 12 août, les syndicats sont intervenus directement auprès de 25 entreprises et ont effectué 50 dénonciations auprès de l'OCIRT et de l'IPE, organismes de contrôle chargés de prendre les mesures et les sanctions à l'encontre des entreprises défailantes. Si les syndicats ont appris que l'IPE a effectué quelques contrôles sur le terrain, selon leurs informations, l'OCIRT a effectué ses contrôles par courrier, en demandant simplement aux entreprises quelles mesures elles avaient prises dans le cadre de la canicule, alors que pour les syndicats, ces infractions devraient être sévèrement sanctionnées, car mettent en danger la santé et de la vie des travailleurs.

Les syndicats ne sont pas disposés à laisser perdurer une situation qu'ils jugent socialement inacceptable. Ils exigent une prise de conscience de tous les acteurs de la construction. Ils appellent les associations patronales à assumer leurs responsabilités, les organes de contrôle à être plus réactifs et fermes dans leurs interventions qui doivent se conclure, le cas échéant, par des sanctions exemplaires, et l'État à une plus grande responsabilité sur ses chantiers, même si le délai des travaux dû aux intempéries ou à la canicule doit être rallongé.

Les syndicats exigent enfin que le fonds intempéries-canicule qui est discuté depuis le début de l'année, au sein d'un groupe de travail tripartite, soit mis sur pied avant la fin de l'année. ♦

Communiqué de presse intersyndical du 25.08.22 (adaptation SITinfo)

HUG

Urgences sous haute tension

Le Service des urgences a inauguré de nouveaux locaux, mais l'amélioration des conditions de travail se fait toujours attendre.

Appel • Les HUG ont largement communiqué sur l'ouverture d'une partie des nouveaux locaux des urgences et vante un concept d'organisation repensé. Malheureusement, pour le personnel soignant, les conditions de travail demeurent extrêmement difficiles.

Les problèmes du Service des urgences sont anciens et connus : le SIT les a dénoncés à maintes reprises tant auprès des hiérarchies du service et du département que de la direction générale. Un

rapport d'audit en 2015 faisait déjà largement état de la souffrance au travail dans ce service. Néanmoins, force est de constater qu'en 2022 la situation ne s'est pas améliorée et que toutes les solutions à coût constant proposées par les hiérarchies ne sont pas parvenues à améliorer les conditions de travail.

Un manque de personnel, un taux d'absence élevé, la pression de devoir faire du flux et des problèmes organisationnels épuisent le personnel. De plus, l'activité des

urgences a augmenté de 20 % en 2022 par rapport à 2021, la surface des nouveaux locaux a doublé, sans que la dotation ait été adaptée à ces nouvelles conditions.

Réuni en AG en juin, le personnel soignant a revendiqué des postes supplémentaires ; une diminution du nombre de patient-es sous la responsabilité d'un binôme soignant à l'unité polyvalente ; que les standards d'encadrement et de formation précédemment en vigueur soient à nouveau appliqués ; le res-

pect en tout temps du minimum requis de 35 % de personnel certifié sur le terrain ; une présence des cadres infirmier-ère-s sur le terrain ; qu'une réelle attention soit portée aux plannings et répartitions ; que les plannings soient communiqués minimum 2 mois à l'avance ; et finalement que l'expertise du personnel de terrain dans l'organisation du service soit réellement prise en compte.

Si la hiérarchie a récemment pris certaines mesures, celles-ci demeurent largement insuffisantes pour rétablir des conditions de travail correctes. Seul le fait d'allouer des moyens supplémentaires aux HUG permettra d'augmenter la dotation. Il en va donc aussi de la responsabilité du Conseil d'État et du Grand Conseil. ♦

Sandra Froidevaux

CONSTRUCTION

Les maçons votent deux jours de grève en automne

Face à l'intransigeance patronale dans les négociations conventionnelles, les maçons genevois partent pour une grève de deux jours cet automne.

d'imposer des journées de travail pouvant aller jusqu'à 12h.

NON À LA FLEXI-PRÉCARITÉ

En participant à la grande manifestation des travailleurs de la construction qui s'est déroulée le 25 juin dernier à Zurich, les maçons genevois ont démontré qu'ils n'entendaient pas subir les diktats du patronat sans réagir. À l'instar de leurs collègues dans toute la Suisse, ils ont participé depuis le 30 août dernier à un vote sur leurs lieux de travail, organisé par leurs représentants syndicaux à la demande de leurs comités de militants respectifs.

Réunis en Assemblée générale vendredi dernier, ils ont dépouillé 2 632 bulletins de vote, ce qui représente un taux de participation d'environ 60 %. Taux de participation impressionnant, au vu du peu de temps à disposition pour organiser les votes.

Le résultat des votes se compose comme suit : 2 105 travailleurs, soit 82 % des votants, ont voté pour deux jours de grève. 289 travailleurs ont voté pour une grève de un jour, soit 11 % des votants, alors que 237 travailleurs ont préconisé une grève de plus de 2 jours, soit 9 % des votants.

MAÇONS DÉTERMINÉS

Sur la base de ces votes, l'Assemblée générale de vendredi a pris note de la détermination des travailleurs genevois de la construction à durcir le ton à l'encontre du patronat pour faire entendre leurs revendications légitimes et appelle à la grève générale du secteur principal de la construction sur les chantiers du 7 au 8 novembre prochains.

Au terme de cette AG, les maçons ont exigé une nouvelle fois une meilleure protection de leur santé, la création d'un fonds intempéries-canicule, des outils pour lutter contre la sous-traitance abusive, le paiement de leurs heures de déplacement, des critères restrictifs pour le travail du samedi et des jours fériés, une valorisation de leurs métiers qui passent par des conditions de travail moins pénibles, une augmentation de salaire pour tous de 260 francs, tenant compte de l'inflation, et une augmentation des salaires des apprentis similaire, eux qui n'ont pas vu la couleur d'une augmentation à Genève depuis... 1996. 

Thierry Horner

Mobilisation • Malgré une pression toujours plus forte sur les chantiers et après un été caniculaire, la Société suisse des entrepreneurs (SSE) persiste à vouloir démanteler les conditions de travail sur les chantiers. A l'occasion du 5^e tour des négociations qui s'est déroulé le vendredi 16 septembre sur le plan national, la SSE a exposé son modèle d'organisation du temps de travail consistant ni plus ni moins à supprimer le cadre des horaires journaliers et hebdomadaires. Comble de l'arrogance et du mépris, la SSE use d'un chantage indigne

d'un partenariat social. Elle subordonne désormais, malgré l'inflation galopante, une augmentation des salaires pour l'année prochaine à l'acceptation de ses revendications iniques sur l'organisation du temps de travail. C'en est trop pour les maçons. Ils se mettront en grève les 7 et 8 novembre prochains.

AFFRONT POUR LES TRAVAILLEURS

Les déclarations de la SSE sont mensongères et constituent un véritable affront pour les quelques 80 000 travailleurs qui triment

toute l'année dans tout le pays et contribuent à sa prospérité.

Une telle dérégulation du cadre horaire constituerait un recul social sans précédent et une atteinte grave à la santé et à la sécurité des travailleurs. En effet, il permettrait au patronat de contraindre son personnel à concentrer ses activités sur des périodes bien déterminées, en cas de retard dans les délais, avec pour conséquence d'accélérer encore les rythmes de travail déjà infernaux ou, pendant la belle saison, avec pour conséquences de généraliser le travail du samedi et



NETTOYAGE

300 000 francs d'arriérés récupérés par l'action du SIT



© Priscilla du Preez

La sous-traitance abusive touche également le nettoyage. Illustration avec la société Eco Clean Parquet Services sur un prestigieux chantier.

Sous-traitance • Côté pile, un projet immobilier prestigieux réalisé par des architectes réputés et une entreprise de renom dans le domaine de la construction, permettant d'accueillir le futur siège de la banque Lombard Odier à Bellevue. Côté face, en bas de la cascade de sous-traitances, des nettoyeurs et nettoyeuses qui ne sont pas payés depuis des mois.

Fin février dernier, le SIT a été alerté par plusieurs nettoyeuses et nettoyeurs de la société Eco Clean Parquet Services Sarl au sujet d'arriérés de salaires impayés allant jusqu'à trois mois, de rémunération de la main à la main sans fiches de salaire, de travail sur appel et de licenciements avec effet immédiat. Pourtant, ce personnel ne travaillait pas n'importe où : il était occupé au nettoyage de fin de chantiers des appartements luxueux entourant la banque Lombard Odier à Bellevue, pour le compte de la société Construction Perret SA. Récit.

100 000 FRS DE POURSUITES

Le sous-traitant cumulait près de 100 000 frs de poursuites, notamment pour le non-paiement des cotisations sociales. Une situation très préoccupante pour les em-

ployé-e-s, dont la totalité a mandaté le SIT, avant la faillite annoncée, pour qu'il intervienne auprès de leur employeur ainsi que de l'entreprise donneuse d'ordre.

Constatant que leur patron a déjà plusieurs faillites de sociétés à son actif, les 28 travailleuses et travailleurs ont demandé à la donneuse d'ordre Construction Perret SA de prendre ses responsabilités en bloquant les factures ouvertes, dans le but de couvrir le paiement des arriérés de salaires. Pas moins de 7 assemblées générales, un travail administratif colossal des mois durant, tant par le SIT que par l'entreprise générale, ont été nécessaires pour récupérer près de 200 000 frs d'arriérés, ainsi qu'une partie des charges sociales.

DÉNONCIATION PÉNALE

Cette lutte collective démontre que la mobilisation permet de faire pencher le rapport de force et d'éviter l'introduction d'une trentaine de demandes en justice. Des actions individuelles auraient sans aucun doute – comme c'est quasiment toujours le cas – laissé le temps à l'administrateur indélicat d'empocher les factures puis de mettre sa société en faillite.

Malgré le succès de cette lutte collective, les factures ouvertes n'ont pas été suffisantes pour payer les salaires du mois d'avril 2022, les cotisations sociales et les indemnités SUVA de 4 collègues accidentés, empochés par le sous-traitant, ce qui constitue des infractions pénales.

Les comportements illicites de l'administrateur sous-traitant ont du reste été dénoncés au Ministère public. Suite à cela, ce dernier est subitement réapparu par l'entremise de son avocat, après des mois de silence et a effectué le paiement des arriérés de salaires et des indemnités SUVA.

ARDOISE DE COTISATIONS SOCIALES

Malgré la collaboration « quelque peu forcée » de l'entreprise générale, soucieuse de son image, cette affaire révèle les limites du système de la sous-traitance : les défaillances des contrôles des sous-traitants par les entreprises donneuses d'ordre. C'est simple : sans mobilisation ni intervention du SIT, le patron sous-traitant aurait empoché les factures et se serait indéniablement mis en faillite, les travailleuses et travailleurs se retrouvant sans rien. Grâce à la lutte collective, le personnel du nettoyage d'Eco Clean Parquet Services Sarl a réussi à obtenir plus de 300 000 frs de salaires. Reste aujourd'hui à la collectivité d'assurer les couvertures AVS et LPP impayées. ♦

Merita Elezi

LA LISTE DES MÉTIERS PÉNIBLES S'ÉTOFFE

Le Conseil d'État a reconnu la pénibilité physique des métiers de gardes de l'environnement et d'aides de cuisine de l'EMS Maison de Vessy. Les salarié-e-s qui exercent ces fonctions et qui sont affilié-e-s à la CPEG pourront désormais prendre leur retraite plus tôt sans perte de revenu. Le SIT les a activement soutenus pour faire reconnaître la pénibilité physique, l'environnement difficile et les horaires irréguliers de leur fonction auprès de la Commission technique pénibilité. ♦ **SF**

PROJET DE BUDGET 2023 DE LA VILLE DE GENÈVE

Le PB23 présenté par le Conseil administratif prévoit un déficit de 33 millions de francs, le respect des mécanismes salariaux et une indexation à 2 % de l'échelle de traitement, y compris pour la CCT petite enfance. Ce taux ne permettra probablement pas d'assurer la pleine compensation de l'augmentation du coût de la vie et devra être revu. Une augmentation des moyens est prévue pour le parascolaire, l'accueil des sans-abris et 69 nouvelles places d'accueil préscolaire. Les 50,4 ETP pour l'internalisation du secteur Marie Goegg-Pouchoulin (municipalisation par étape) ratent leur cible en sous-estimant le besoin de personnel fixe pour les remplacements et le SDPE. ♦ **VB**

ENSEIGNEMENT EN SANTÉ SEXUELLE

La transformation du statut des FCPES en maître-ssse spécialiste en santé sexuelle ne va pas de soi. Les écueils de cette réforme ont été mis en avant durant un printemps de grèves. L'extension de la couverture de l'enseignement de la santé globale et sexuelle ne se fera pas sans perte de qualité des prestations. La réforme a démarré à la rentrée scolaire. Difficile à réaliser, aucun-e maître spécialiste ne connaîtra son planning avant octobre. Les projets d'écoles sont suspendus. 800 heures d'intervention sont déjà perdues. La mobilisation n'a pas empêché les blocages salariaux. Elle permet l'assurance de bilans réguliers avec les syndicats. Des postes supplémentaires seront nécessaires. ♦ **FW**



VILLE DE GENÈVE

Vous avez dit pénible ?

François Joly, horticulteur au Service des espaces verts, témoigne de la pénibilité physique de son travail.

Retraites • Entretien avec François Joly, horticulteur au Service des espaces verts de la Ville de Genève et membre du SIT. Il témoigne de la pénibilité de son travail et de la justification d'introduire rapidement une cessation anticipée d'activité pour sa fonction. Le Conseil administratif fait traîner les négociations en longueur avec des propositions qui ne tiennent pas compte de la réalité de certains métiers.

François, quel est ton parcours professionnel ?

J'ai 56 ans et j'ai commencé à travailler à l'âge de 15 ans en faisant un apprentissage de jardinier dans le privé. On avait des horaires de 50h par semaine. J'ai ensuite été engagé en 1986 par la Ville de Genève comme horticulteur au cimetière Saint-Georges, puis dans d'autres quartiers.

Dans le cadre des négociations, le Conseil administratif ne reconnaît pour l'instant pas cette fonction comme particulièrement pénible et l'exclut de la liste qui donnerait le droit à une cessation anticipée d'activité. Peux-tu illustrer la pénibilité de ton travail ?

C'est incompréhensible, parce que les travaux d'horticulture sont durs. Par exemple, nous utilisons la débroussailleuse que l'on porte sur le dos. Il y a des talus qui rendent l'utilisation des petites tondeuses difficile sur des pentes qui peuvent être dangereuses. Les sacs sont lourds à remonter et vider et, lorsqu'on est seul, il faut trouver des solutions pour monter les machines sur le véhicule et installer les rampes. Il faut utiliser le motoculteur pour les massifs et relever les bords à la bêche. Il y a aussi les plantations manuelles d'été et d'automne. On est à genoux ou alors on fait le grand écart pour planter les bulbes de tulipes et les autres plantes par 600 ou 1000 unités. Il y a le désherbage à quatre pattes à la main ou au râblais. Avec les années, cela se ressent et on souffre du dos. Depuis qu'on a arrêté les produits chimiques, on fait aussi le désherbage au gaz mais là, il faut porter les bonbonnes. Au début de ma carrière, on utilisait sans protection beaucoup d'herbicides, d'insecticides et des fongicides avec des classes de toxicité élevées et l'on n'avait pas conscience des dangers que cela représentait pour la santé. On est aussi presque tout le temps dehors, été comme hiver, sauf en

cas de grosses pluies. Avec le froid et l'humidité, on a beau chercher à se protéger on devient sensible aux rhumatismes avec les années. Pendant la canicule, on a commencé le travail un peu plus tôt et essayé de se mettre à l'ombre, mais on devait quand même faire le boulot à plus de 30°C et nos gourdes ne gardent pas l'eau froide.

Le Conseil administratif nous a présenté un projet de cessation anticipée d'activité à partir de 62 ans. Qu'en penses-tu ?

62 ans c'est beaucoup trop loin. Avant, l'âge de la retraite était déjà à 62 ans pour tout le monde, mais maintenant c'est trois ans de plus, ce qui reviendra au même. Cela fait déjà plus de 40 ans que j'exerce ce métier. J'estime que j'ai fait ma part de travail. Comme j'ai des ennuis de santé, je ne travaille déjà aujourd'hui plus qu'à 50%. Les plus âgés d'entre nous partagent mon opinion, car avec les années cela devient de plus en plus difficile et pour le corps ce n'est plus la même chose. Les plus jeunes ne voient pas les conséquences à plus long terme. J'ai l'impression que ces négociations n'avancent pas et c'est tout ça d'économisé par la Ville de Genève.

Le Conseil administratif veut en contrepartie supprimer les indemnités de nuisance, ce que le syndicat rejette en bloc. Peux-tu nous donner des exemples d'indemnité ?

On en touche par exemple lorsqu'on utilise le gaz pour éliminer les mauvaises herbes. Cela exige un port du masque, de traîner une bonbonne et avec un brûleur c'est dangereux. Lorsqu'on est au soleil dans le gravier, je peux dire que ça chauffe. Aussi lorsqu'on nettoie les étangs, on doit s'équiper avec des grosses cuissardes qui montent jusque sous les bras et ça c'est l'hiver et l'eau n'est vraiment pas chaude. Cela compense ces nuisances et ce n'est pas volé! 

Propos recueillis par Valérie Buchs

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ été informé des avancements qui ont eu lieu durant l'été dans le cadre de la mobilisation avec les chauffeurs-euses Uber
- ♦ fait un point de situation sur les campagnes en cours: la campagne de votations AVS21, hausse de la TVA et suppression de l'impôt anticipé, l'initiative 1000 emplois et l'initiative cantonale sur le droit de vote des étranger-es qui a été déposée durant l'été
- ♦ poursuivi la discussion sur son propre fonctionnement
- ♦ pris connaissance des éléments abordés lors de la dernière rencontre SIT-USS

- ♦ fait un point de situation sur l'avancement des travaux préparatoires du Congrès SIT du 19 novembre
- ♦ voté la nomination de Sarah Destanne, nouvelle assistante SG, et pris acte du départ de Camille Layat
- ♦ été informé de l'indexation à 24.00 francs du salaire minimum en 2023

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS D'AÔÛT, L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-ES DE LA CGAS A :

- ♦ décidé d'organiser une campagne sur la question de l'indexation des salaires
- ♦ fait le suivi des campagnes en cours
- ♦ poursuivi la préparation du Congrès de l'USS
- ♦ adopté les comptes 2021 et évoqué les pistes d'actions possibles pour faire face à la situation financière difficile de la CGAS



ASSEMBLÉE DU PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

**Mardi 4 octobre 2022
20h, Salle du Faubourg
Rue des Terreaux-du-Temple 6**

Suite à la présentation du projet de budget 2023 du Conseil d'État, lequel ne prévoit qu'une demi indexation des salaires et le gel des annuités, l'Assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical a voté le dépôt d'un **préavis de grève pour le 12 octobre**, jour pour lequel les syndicats des TPG ont également déposé un préavis de grève.

Afin de préparer cette échéance de lutte pour la défense de nos droits et d'un service public de qualité répondant aux besoins de la population, nous vous invitons à participer nombreuses et nombreux à l'Assemblée du personnel du 4 octobre.

Retrouvez ensuite toutes les informations et modalités d'organisation de la grève du 12 octobre sur

sit-syndicat.ch

 [SITsyndicat](https://www.facebook.com/SITsyndicat)
cartel-ge.ch

LE COURRIER

L'information à un prix, son indépendance aussi

Offrez (-vous) un média engagé!

2 mois d'essai
dès 19 Frs.

lecourrier.ch | 022 809 55 55



Metro Boulot Kino

fête ses 10 ans



Nous enfuir sur un char ailé (1991)
réalisation par Noa Roquet



Là où se perd la lumière (2021)
écrit et réalisé par Léa Konstantinou

Pourquoi filmer le travail ?

Projections de courts-métrages
Discussions - débats
Apéritif dinatoire
suivi du spectacle « BleuS »

« BleuS », Fables de la violence au travail,
de la compagnie Tungstène Théâtre,
avec Céline Riesen et Chloé Hervieux



<https://tungstentheatre.org>

Samedi 8 octobre 2022 de 15h45 à 21h00

entrée gratuite
Université ouvrière de Genève
place des Grottes 3
1201 Genève





www.metroboulotkino.ch metroboulotkino@ik.me

9 novembre
1932

Répression meurtrière
d'une manifestation ouvrière à Genève



Manifestants blessés
par les tirs
de l'armée,
aux lendemains
du 9 novembre 1932.
Photographie
Max Kettel.
Bibliothèque
de Genève

Exposition en plein air sur la plaine de Plainpalais
du 1^{er} au 20 novembre 2022

13 morts et plusieurs dizaines de blessé-e-s, c'est le lourd bilan de l'intervention de l'armée contre une manifestation antifasciste le 9 novembre 1932 à Genève. À l'occasion des 90 ans de cet événement, le Comité du 9 novembre 1932 et le Collège du travail organisent une exposition ainsi que diverses manifestations pour rappeler ce moment tragique de l'histoire de Genève, le mettre en contexte et en faire ressortir les enjeux.

Organisé par le Comité du 9 novembre 1932
et le Collège du travail
en partenariat avec la Bibliothèque de Genève

9 novembre
1932

Répression meurtrière
d'une manifestation ouvrière à Genève

Exposition en plein air sur la plaine de Plainpalais
du 1^{er} au 20 novembre 2022

En plus de l'exposé des faits, l'exposition présente les débats qu'ont suscités ces événements dès le lendemain de la fusillade à travers un bel ensemble d'affiches, de photographies et de documents d'archives provenant de collections publiques et privées genevoises (Bibliothèque de Genève, Collège du travail, Archives d'État notamment). Elle fait également entendre les témoignages d'une dizaine de protagonistes de l'événement recueillis dans les années 1970 et 1980.

L'exposition donne lieu à un riche programme de médiation culturelle (balades historiques, visites guidées, commémoration et manifestation politique).

mardi 1^{er} novembre, 18h
vernissage (plaine de Plainpalais, près du skatepark)

jeudi 3 novembre, 12h15
conférence au jeudi midi de l'affiche (Bibliothèque de Genève, Bastions)

samedi 5 novembre, 11h
balade historique (départ: Salle communale de Plainpalais)

mercredi 9 novembre, 18h 30
commémoration et conférences-débats, précédées d'une visite guidée de l'exposition (rendez-vous à 17h, plaine de Plainpalais, près du skatepark)

samedi 12 novembre, 16h
manifestation (départ place Lise-Girardin)

samedi 19 novembre, 11h
visite guidée (plaine de Plainpalais, près du skatepark)

dimanche 20 novembre, 14h 30
balade historique (départ: Salle communale de Plainpalais)

Comité du 9 novembre 1932
p.a. CGAS, rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève
www.cgas.ch

Collège du travail
rue des Maraîchers 11, 1205 Genève
www.collegedutravail.ch

Malgré qu'on me traite comme de la merde, je suis quand même gentille

En janvier 2019, à Genève, les employées d'une entreprise de nettoyage se mettent en grève pour protester contre un licenciement collectif. Ces femmes, pour l'essentiel d'origine étrangère, s'occupent de nettoyer les locaux d'une grande banque privée genevoise après la fermeture de ses bureaux. Chaque soir, pendant une douzaine de jours, au plus froid de l'hiver, elles

reviennent armées de leur courage, devant la banque, en plein cœur d'une rue marchande, faire entendre leur colère et leurs revendications.

Malgré qu'on me traite comme de la merde, je suis quand même gentille s'inspire de cette grève pour retracer l'histoire d'une lutte : celle de David contre Goliath, du faible contre le fort. Une lutte de femmes contre des hommes détenteurs du pouvoir. L'histoire d'une émancipation.

Jeudi 6 octobre, à l'issue de la représentation : discussion publique avec Jérôme Richer (metteur en scène), Merita Elezi (secrétaire syndicale au SIT, responsable du secteur nettoyage), Thierry Horner (secrétaire syndical au SIT), ainsi qu'une ou deux nettoyeuses qui viendront témoigner de la réalité de leur métier et de leurs expériences. L'échange se fera en lien avec le spectacle et portera notamment sur la grève de janvier 2019, à Genève, ainsi que sur le rôle essentiel d'accompagnement joué par le SIT au moment des événements et à ce jour.



VILLE DE
GENÈVE



SIT
syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs



ssp vpod

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU PERSONNEL DE LA VILLE
DE GENÈVE

JEUDI 06 OCTOBRE À 12H
AU PALLADIUM,
3BIS RUE DU STAND

Cessation anticipée d'activité. Indemnités pour inconvénients de service horaire, report du droit à une réduction de la durée du travail, budget 2023, venez nombreuses et nombreux décider ensemble des actions à entreprendre pour défendre nos conditions de travail.

Merci camarade!

Après deux ans de suspension pour cause de pandémie, les militant-e-s du SIT ont pu profiter à nouveau de leur traditionnelle fête de rentrée. Une fête doublement particulière cette année, puisque ce fut également l'occasion de saluer le départ à la retraite de Manuela Cattani, après 31 années d'engagement au SIT.

Nous nous sommes remémoré-e-s quelques luttes épiques menées ensemble, et avons rappelé son apport pour le SIT et pour le mouvement syndical genevois. Et si Manuela a une fois encore mis en exergue qu'elle considère que c'est un privilège d'avoir pu faire de son engagement militant un engagement professionnel, le SIT lui a répondu à juste titre que c'est un privilège de l'avoir eue parmi ses combattant-e-s.

Et puisque l'on parle de combattant-e-s du SIT, nous en avons profité pour saluer également Max Deturche, après des décennies d'engagement militant. ♦

Davide De Filippo



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM
Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Umberto Bandiera, Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression
Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

